

## LOCAL DISPONIBLE G05

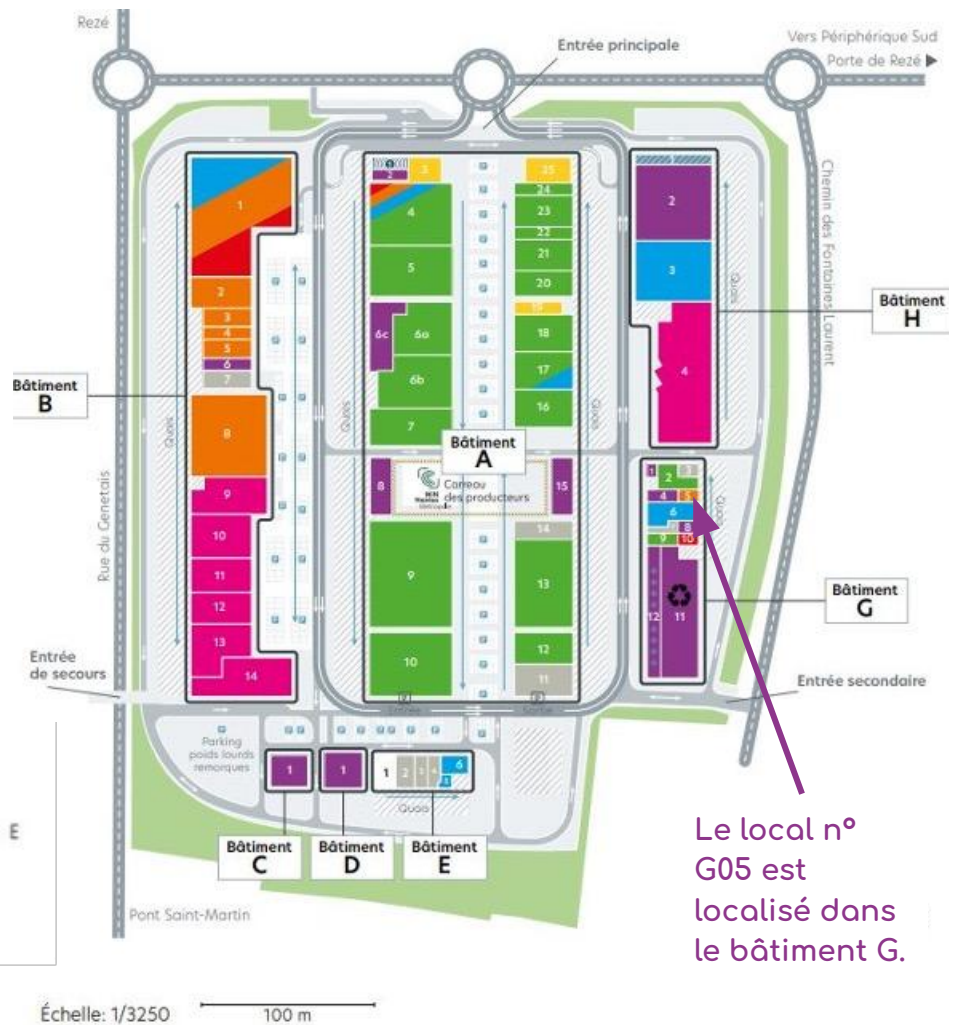
### Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local G05 est destiné principalement à une activité de vente et stockage de produits surgelés.

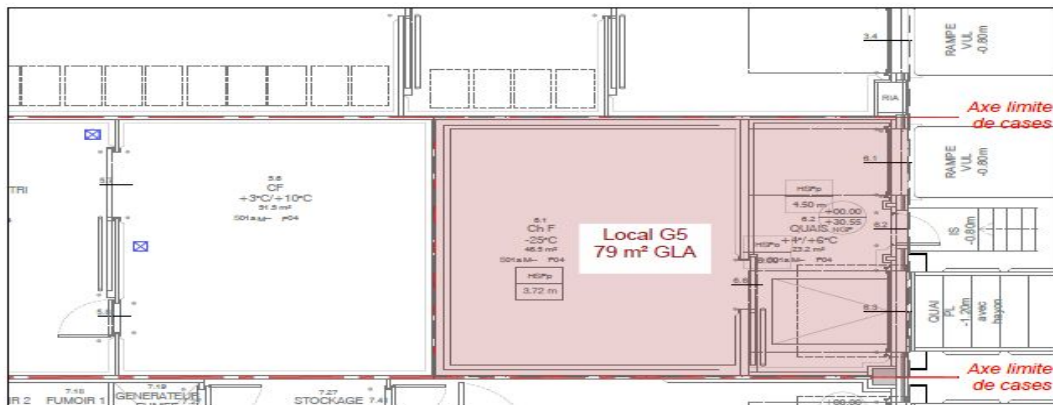
### Localisation

Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)



## Descriptif du local

Il est d'une surface totale de **79 m<sup>2</sup>** comprenant chambre froide négative, un quai de chargement équipé PL et une rampe d'accès VUL.



## Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme, avec possibilité de prolongement sur une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails sur demande.

## Fonctionnement du MiN

### Tarif 2024

104,40 € /m<sup>2</sup>/an + charges\*

1 quai de chargement équipé PL : 3138,39€ HT/ an

Augmentation de 4,5% + ILC / an

Dépôt de garantie :  
3 mois de loyer + charges

#### \*Charges:

*Production de froid industriel :*

*Montant partie fixe et variable facturé par mois (dont provision pour renouvellement) :*

**15,72€ HT / m<sup>2</sup> /an**

*Montant partie variable (dont provision pour renouvellement) :*

**0,23 € HT / KWh frigorie**

*Eau*

*Montant partie fixe par an : 41,96€ HT*

*Tarif 2024 par m<sup>3</sup> : 4,18€ HT*

*RIA :*

*Montant partie fixe par unité par an : 31,42 € HT*

*Montant partie variable par m<sup>3</sup> : 4,80 € HT*

*Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.*

*Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.*

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE  
Téléphone : 02.51.72.90.53  
Mail : [commercialisation@minnantes.com](mailto:commercialisation@minnantes.com)